



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 JUIN 2023

### 1) APPROBATION DU PV DE LA DERNIERE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Compte-rendu de la séance du 15 mai 2023 ;

### 2) AFFAIRES GENERALES :

- Déclarations d'Intention d'Aliéner ;
- Présentation du rapport moral et financier de l'association ECLAT ;
- Rétrocession des voiries du lotissement des Dombes ;
- Présentation du rapport du RAD (rapport annuel du délégataire d'assainissement)
- Tirage au sort du jury d'assises.

### 3) FINANCES :

- Demande de subvention pour l'aménagement d'un cheminement mode doux route de Monthieux .

### 4) QUESTIONS DIVERSES :

M. le Maire demande l'autorisation aux conseillers municipaux de rajouter deux sujets à l'ordre du jour :

- Demande de subvention de l'association FCPE du Collège de la Dombes ;
- Création d'un contrat de mission pour 3 ans pour l'action sociale.

**ETAIENT PRESENTS** : CORDIER Alain, COSTA Béatrice, DALMAIS Gilles, ESCRIVA Evelyne, GAGNOLET Pascal, GAUTIER Chantal, JULIAT Bernard, LACROIX Monique, LEFEBER Claude, LEMARIÉ Frédéric, LOREAU Ludovic, MALLEVAL Yvette, MIDONNET Pascal, MOLINIER Bertrand, OCTRUE Valérie, SIDO Valérie, ZEBBOUDJ Djamila.

**ABSENTS** : DESPLANCHE Aurélie, CURIAL Fabienne, DELDON Sébastien, GOY Gaëlle, PIOLA Fabrice, PRUD'HOMME-LACLAU Karine.

**PROCURATIONS** : DESPLANCHE Aurélie à COSTA Béatrice, GOY Gaëlle à ZEBBOUDJ Djamila.

**QUORUM** : 12

### DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Il a été procédé, conformément aux articles L.2541-6 et L.5211-1 du CGCT, à l'élection d'un (e) secrétaire pris au sein du Conseil. M. CORDIER Alain a été élu à l'unanimité.

### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 MAI 2023 :

Mme Valérie OCTRUE demande la rectification de son vote pour les délibérations concernant les demandes de subventions pour le plateau sportif : Elle s'est abstenue et n'a pas voté contre.

Monsieur le Maire valide cette modification.

## AFFAIRES GÉNÉRALES

### DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER :

SITUATION DU BIEN	ADRESSE CADASTRALE DU BIEN	NATURE DU BIEN VENDU	SUPERFICIE DU BIEN (m <sup>2</sup> )
49, rue de la gare	AS 141/AS 138	Appartement	27,26
99, route de lyon	AT 170/AT 201	Maison	2 289
93, impasse des grenouilles	AM 26/AM30/AM31	Maison	2 586
Place des Millières	AN 213	Maison	153

### DECISIONS DU MAIRE :

**2023-01** : Mission de coordonnateur SPS (sécurité et protection de la santé) pour le projet de la cantine confiée à l'entreprise Pascal SANHARD pour un montant de 4 914.00 € TTC.

**2023-02** : Mission de CTC (contrôle technique des constructions) confiée à ALPES CONTROLES pour un montant de 20 088,00 € TTC.

### PRESENTATION DU RAPPORT MORAL ET FINANCIER DE L'ASSOCIATION ECLAT :

La commune de ST ANDRE DE CORCY a renouvelé par délibération du 19 décembre 2022, la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement pour l'association ECLAT. Dans cette convention il est prévu, à l'article 6, que l'association doit fournir des justificatifs comptables et un rapport annuel de ses activités à la commune.

Les documents suivants ont été envoyés aux conseillers municipaux avec la note de synthèse :

- Rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice 2022 fait par M. SICAUD Daniel, expert-comptable indépendant,
- Rapport annuel d'activités 2022 fait par l'association,

- Compte-rendu financier 2022 et budget prévisionnel 2023 faits par l'association.

Mme Cindy ALOTH, Directrice de l'Association et Mme Lisa ROCHE, trésorière de l'Association ont présenté oralement ces documents : les subventions des différents partenaires notamment de la CAF ont augmenté significativement en raison du passage de cette association en agrément « CENTRE SOCIAL».

M. le Maire souligne qu'au regard du développement des services apportés aux habitants, la subvention de la commune a en proportion très peu évolué, l'augmentation observée au budget 2023 étant effectivement liée à la restauration scolaire et non aux autres actions de l'association envers les habitants. L'occasion pour lui de remercier les autres partenaires financiers notamment la CAF, les communes voisines et la communauté de communes de la Dombes qui soutiennent les projets.

Claude LEFEVER demande qu'est devenu la personne qui venait à la Mairie pour renseigner les usagers sur les formalités administratives ?

Réponse de M. le Maire : Cette personne a quitté la Communauté de Communes de la Dombes. Une autre personne la remplace et travaille dans le cadre de France Services qui dépend de la Communauté de Communes. Des permanences régulières sont toujours assurées à Saint-André-de-Corcy.

#### **RETROCESSION DES VOIRIES DU LOTISSEMENT LES DOMBES :**

Par délibération du 12 octobre 1993, le conseil municipal de la commune de Saint-André-de-Corcy, a entériné une convention entre l'Association Syndicale du lotissement « Les Dombes » et la commune. Cette convention prévoyait, d'une part la participation financière des co-lotis pour le réaménagement de la voirie du lotissement et, d'autre part, l'intégration après des travaux réalisés, de la voirie du lotissement dans le domaine public de la commune. Or, la voirie de ce lotissement n'est actuellement pas intégrée dans la voirie communale. Les co-lotis actuels demandent l'application de la convention signé le 15 octobre 1993.

M. le Maire demande l'avis des conseillers municipaux. Il précise que cela fait 2 ans que l'Association syndicale demande à la commune de reprendre la voirie du lotissement. Si la reprise de la voirie est acceptée, elle portera uniquement sur la voirie centrale et non sur les placettes internes. Un plan du projet circule entre les conseillers municipaux.

Mme GAUTIER demande dans quel état est la voirie du lotissement les Dombes ?

M. le Maire répond qu'elle n'est pas en très bon état mais que le but de la demande de l'association syndicale n'est pas de refaire faire tout de suite par la commune la voirie.

M. MOLINIER demande comment les colotis justifient aujourd'hui cette demande de leur part ?

Par ailleurs que va-t-on répondre aux autres lotissements qui feraient la même demande ?

M. LEFEVER précise que sous les anciens mandats il était d'usage d'entretenir la voirie d'un lotissement mais que rien n'oblige la commune de le faire.

M. le Maire précise qu'il souhaiterait régulariser une situation qui n'est pas claire et qui perdure depuis des années. Il explique qu'il est possible de faire un transfert d'office de la propriété de la voirie du lotissement les Dombes à la commune. Dans ce cas il n'y aurait pas d'acte notarié à faire.

M. JULIAT et M. MOLINIER demandent à revoir ce sujet en commission.

M. le Maire propose de revoir l'Association Syndicale du lotissement les Dombes pour vérifier avec eux les conditions d'une éventuelle reprise : état de la voirie, demande future de trottoirs par les co-lotis. Une convention avec l'Association syndicale pourrait être faite avant la reprise de la voirie.

Pas de vote du conseil municipal.

### **Présentation du rapport annuel du délégataire pour l'assainissement (SUEZ)**

M. LEMARIÉ commente le rapport :

- 25 kms de réseau d'assainissement
- Tarif 2022 : 2,263 € TTC contre 2.18 € TTC en 2021
- 3 169 abonnés à l'assainissement collectif.
- 30 % en moins d'eau traitée par rapport à 2021.
- DSP : contrat en vigueur jusqu'en 2029.

### **JURY D'ASSISES :**

Comme chaque année, le conseil municipal, doit tirer au sort 9 personnes inscrites sur la liste électorale de la commune pour participer au Jury d'assises en 2024.

Voici la liste des personnes désignées par tirage au sort :

- CLAUD Laura
- FRANCE Mélanie
- LARRIEU Martine épouse MANDRIN
- LAMASSE Christian
- BERGEAUD Brigitte épouse LEBRUN
- FILANCIA Mélanie
- HODOWANIEC Sophie épouse BRINDISI
- DAVIN Gilles
- JOSSERAND Adrien

## **FINANCES**

**Demande de subvention auprès de la Préfecture (DETR)** pour MODE DOUX route de Monthieux : les travaux s'élèvent à un montant de 86 100 € HT et pourrait bénéficier d'une subvention de 40 % soit 34 440 €.

Vote : unanimité.

**Demande de subvention pour l'association FCPE du collège de la Dombes : 10 € par élèves pour 159 élèves de ST ANDRE soit 1 590 €.**

Vote : unanimité

## RESSOURCES HUMAINES

### **Création d'un contrat de mission sur 3 ans pour l'action sociale (temps de travail 80 %) :**

M. le Maire explique qu'une personne a été embauchée pour compléter le mi-temps thérapeutique de Mme GENEVAY. Ce mi-temps est prolongé.

M. le Maire propose la création d'un contrat de mission sur 3 ans pour prendre en charge les actions sociales du CCAS : registre des personnes vulnérables, Analyse des besoins sociaux et en complément intervention de cette personne pour les demandes de CNI et PASSEPORTS.

Le tableau des emplois devra être mis à jour en rajoutant ce contrat.

Vote : unanimité

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### **Informations diverses :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des permanences ont lieu en ce moment à la mairie pour proposer une mutuelle municipale.

L'analyse des besoins (ABS) se poursuit.

Une cinquantaine de personnes se sont inscrites sur le registre des personnes vulnérables.

Dans le cadre du plan canicule (pas encore déclenché) la salle de conseil sera ouverte 24h/24h pour permettre aux administrés d'être dans un local climatisé.

Le 03 juillet aura lieu le jury pour le choix de l'architecte pour la cantine.

### **Tour de table :**

M. MIDONNET informe qu'il va y avoir des travaux de rénovation du réseau de distribution d'eau réalisés, par le syndicat d'eau potable, sur la route de Monthieux jusqu'en septembre. Des coupures d'eau ponctuelles sont également programmées.

Il signale également qu'on lui a indiqué que sur le chemin piéton de la charrière il y a beaucoup de haies envahissantes.

Mme SIDO : Sur la place du Vieux Marseille, il y a un sapin mort qu'il faudrait enlever.

Mme ZEBBOUDJ : Une commission association est prévue le 03 juillet 2023 à 18 H. Ordre du jour de cette convocation : planning de réservation des salles, horaires de location des salles.

M. GAGNOLET : Un secteur de la zone industrielle n'aura la fibre qu'en 2024.

M. JULIAT : il est regrettable que la fibre passe en aérien devant l'église.

M. LEFEVER : une réponse a-t-elle été faite pour le courrier de l'association LA GUIFETTE ?  
Réponse de M. LEMARIÉ : nous allons contacter le Département pour voir si les travaux respectent ou non les personnes à mobilité réduite.

M. MOLINIER : où en est l'arrivée du policier municipal ?

Réponse de M. LEMARIÉ : la policière arrivera le 16 août 2023. Elle vient de Meyzieu.

M. CORDIER : le plancher chauffant de la salle polyvalente est de nouveau fonctionnel.  
Pour la révision du PLU, le cahier des charges pour le choix du cabinet est en cours de rédaction.

Mme ESCRIVA : Dans le cadre « d'une école, un chantier » l'école élémentaire va recevoir 2 163 € de subvention de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

Mme VERNAY (Directrice de l'école maternelle) quitte l'école de Saint-André-de-Corcy.  
Une ATSEM part à la retraite

Effectifs de l'école maternelle : 96 enfants sur 4 classes, Elémentaire : 239 enfants.

Recrutement d'une ATSEM en remplacement du départ en retraite : 36 candidatures ont été reçues par la Mairie. La mairie et les enseignants de l'école Maternelle ont retenu 5 personnes qui seront reçues prochainement en entretien.

M. le MAIRE : rappel de la date de la pose de la première pierre pour la nouvelle station d'épuration mutualisée : samedi 08 juillet à 11 H

Fin de la séance à 22 h 50.

Le Maire,

Ludovic LOREAU



Le secrétaire,

Alain CORDIER.